

Pourquoi lire le résumé non-technique d'une étude d'impact ?

Le résumé non technique **facilite la compréhension** de l'étude d'impact par le public.

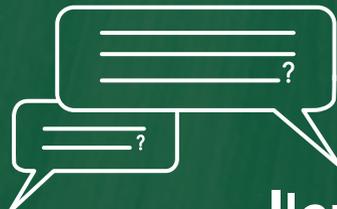
Il résume les éléments essentiels de l'étude. Il est donc **important de le lire pour s'appropriier le projet** et **apporter une contribution** éclairée à l'enquête publique.

Le résumé non technique est consultable en mairie* lors de l'enquête publique ainsi qu'à la préfecture et sur son site internet.

* toutes les mairies dans un rayon de 6 km autour du projet.



Votre avis compte !



Comment se déroule l'enquête publique ?

Le Tribunal Administratif nomme **un commissaire-enquêteur** pour conduire l'enquête.

Les habitants, dans un rayon de 6 km autour du projet et le/les conseils municipal(aux) concerné(s) **sont invités à donner leur avis** et **poser leurs questions** dans le registre disponible en mairie ou lors des permanences du commissaire-enquêteur.

L'enquête dure 30 jours minimum et peut être prolongée de 30 jours maximum par le commissaire-enquêteur. Celui-ci transmet ensuite son avis au Préfet qui statue sur la demande d'autorisation du projet.

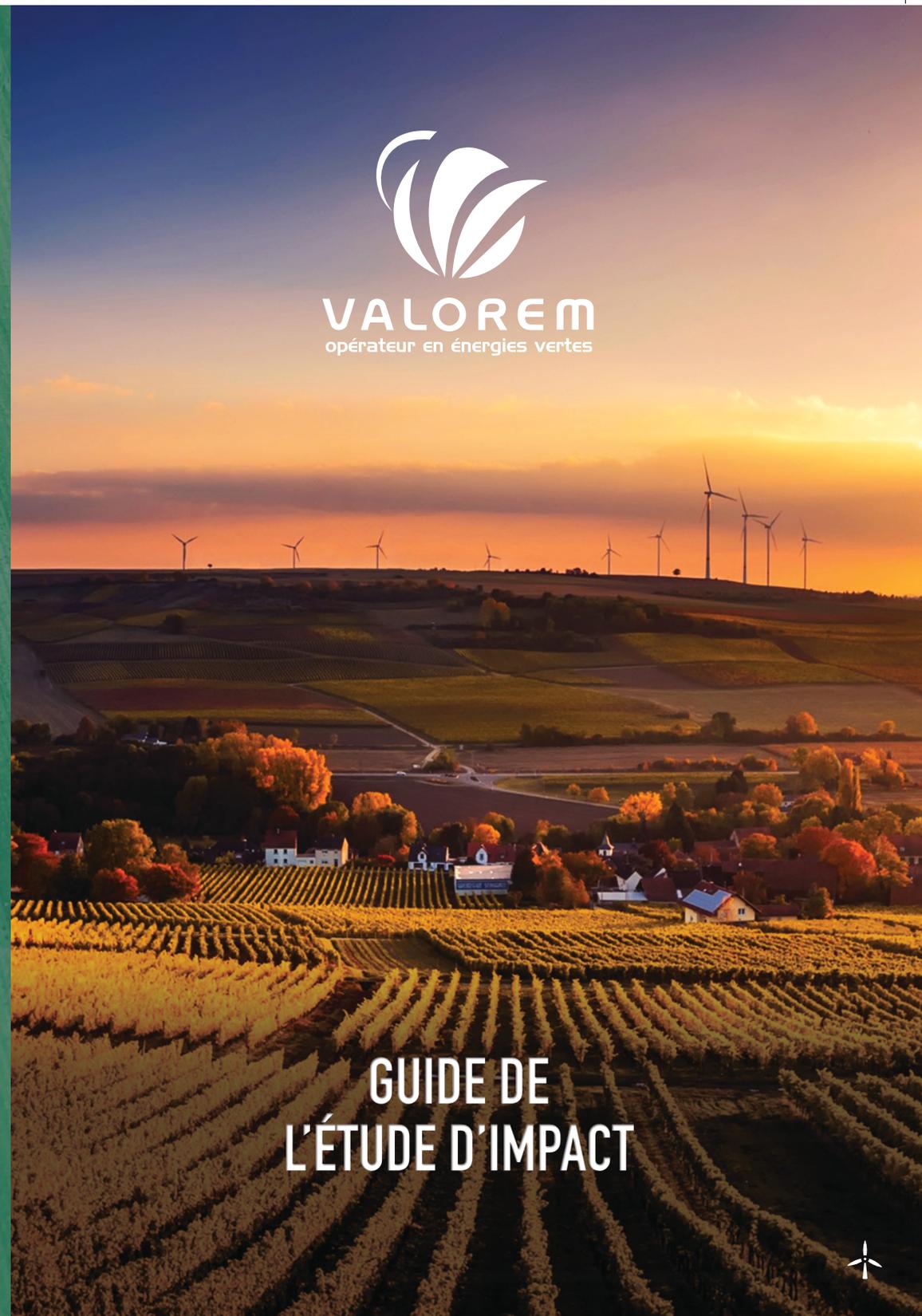
Impression :
BLF Impression,
Rue Ariane, 33185 Le Haillan

Graphisme :
www.lenguacom.com

VALOREM SAS
213 cours Victor Hugo, 33323 Bègles cedex - Siret : 39538873900108
contact@valorem-energie.com - www.valorem-energie.com



Ne pas jeter sur la voie publique



GUIDE DE L'ÉTUDE D'IMPACT



L'étude d'impact qu'est-ce que c'est ?

L'étude d'impact est une **procédure administrative obligatoire et un instrument d'aide à la décision** qui évalue les **conséquences de projets sur l'environnement**, tels que les projets d'énergies renouvelables : parcs solaires, parcs éoliens, barrages hydrauliques. Son contenu est **défini par le code de l'environnement***.

À quoi sert-elle ?

AIDER

le maître d'ouvrage à concevoir un projet qui respecte l'environnement.

ÉCLAIRER

l'autorité administrative compétente pour décider des conditions d'autorisation du projet.

INFORMER

le public et lui donner les moyens de jouer son rôle de citoyen averti et vigilant.

Population et santé humaine

Biodiversité, espèces et habitats protégés

Terres, sol, eau, air et climat

Biens matériels, paysage et patrimoine culturel

L'étude mesure les impacts sur ces **4 critères**

Que contient-elle ?

- Une description du projet
- L'état du site et de son environnement avant le projet (« état initial »)
- Les incidences du projet sur l'environnement et les personnes
- Les mesures pour :
 - Éviter les incidences négatives
 - Réduire celles qui ne peuvent être évitées
 - Compenser celles qui ne peuvent être ni évitées, ni réduites= Méthode « ERC »
- **Un résumé non technique : il synthétise les éléments essentiels de l'étude d'impact**



Quand commence une étude d'impact ?

Elle démarre **dès l'identification du projet** d'énergie renouvelable.

Elle est **réalisée sur plusieurs mois** et doit être finalisée pour pouvoir déposer la demande d'autorisation.



Qui la réalise ?

Le **porteur de projets** éoliens, solaires ou hydrauliques et des **experts indépendants** : botanistes, chiroptérologues, ornithologues, paysagistes,...

Pourquoi la faire ?

- C'est une **exigence légale** qui **garantit la protection de l'environnement**.
- Il est important d'**informer** toutes les **parties prenantes**.
- C'est un **instrument d'aide à la décision**.



*en particulier les articles L 122-1 à L 122-3 et R 122-1 à 16.